

DE NOUVELLES FILIÈRES DE RECYCLAGE EN DÉCHÈTERIES

Pour les articles de bricolage et de jardin

Dans le cadre de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire, Vienne Condrieu Agglomération poursuit son engagement en faveur de l'économie circulaire en déployant de nouvelles filières de collecte dans ses déchèteries.

Chaque année, des milliers d'équipements de bricolage et de jardinage arrivent en fin de vie. L'Agglo déploie désormais deux nouvelles filières de collecte pour ces articles dans 2 de ses déchèteries (Vienne et Villettede-Vienne).

Ainsi, depuis début septembre, les habitants peuvent déposer leurs articles de bricolage et de jardin, qu'ils soient thermiques (tondeuse, taille-haies, débroussailleuse, tronçonneuse...) ou non thermiques (articles manuels tels que tuyau d'arrosage, arrosoir, housse de barbecue...), dans des contenants dédiés permettant leur valorisation.

Les objets encore en bon état pourront connaître une seconde vie, tandis que les autres seront démantelés afin de recycler les matériaux qui les composent.

Cette évolution s'inscrit dans la mise en place de nouvelles filières à Responsabilité Élargie du Producteur, qui confient aux fabricants et distributeurs la prise en charge de la fin de vie de ces équipements :

- Ecologic est l'éco-organisme en charge de la collecte et le traitement des articles thermiques.
- Ecomaison est l'éco-organisme chargé de la collecte et du traitement des articles non thermiques.

Avec cette nouvelle organisation, l'Agglo accompagne les habitants dans l'adoption de gestes de tri toujours plus performants et contribue à préserver les ressources naturelles.

Le bon réflexe reste toutefois de privilégier le réemploi chaque fois que cela est possible : réparer, donner ou revendre avant de jeter.

Quelques chiffres

En France, chaque année :

- 330 000 tonnes d'articles de bricolage et de jardin sont produites.
- 145 000 tonnes sont vendues.
- 84 000 tonnes sont jetées.